

Monsieur Pierre DINICHER
Juge d'Instruction
Palais de Justice
Place du Bourg de Four
1204 - GENEVE

ND/MI

1er décembre 1980

Concerne : décès de Monsieur Alain URBAN

Monsieur le Juge d'Instruction,

Vous trouverez en annexe un dossier établi et rédigé à votre intention par l'ADUPSY concernant les circonstances du traitement et du décès d'Alain URBAN, ainsi que leur examen au vu de la littérature scientifique concernant la cure de sommeil.

Je joins également à la présente un certain nombre d'extraits de la littérature scientifique relative à la cure de sommeil.

Enfin, je joins également une copie de l'article du Professeur Hans WALDER, publié dans le "Bulletin des médecins suisses" du 27 décembre 1978, sous le titre "Der Fahrlässigkeitbegriff im Rahmen der ärztlichen Tätigkeit".

Je constate que nous restons toujours dans l'attente du rapport d'autopsie (qui n'a pas encore été déposé alors même qu'il semble être rédigé !), si je m'en réfère à ce que vous m'avez exposé récemment par téléphone. Je vous prie en conséquence de mettre en demeure Monsieur le Professeur BERNHEIM de déposer immédiatement son rapport d'autopsie.

./.

Par ailleurs, ignorant la suite donnée aux auditions de témoins que j'ai sollicités antérieurement ainsi qu'aux autres actes d'instruction que j'ai demandés, je vous informe que je persiste dans toutes mes requêtes.

Veillez croire, Monsieur le Juge d'Instruction, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nils de DARDEL, avocat